

« Mon Bilan Prévention »

Précisions sur le parcours envisagé pour le PS dans le programme pilote des Hauts-de-France

Dès le 1^{er} octobre et jusqu'en décembre 2023, un programme pilote des « Bilans Prévention » est mis en place dans la région Hauts-de-France, avec les professionnels de santé volontaires et à destination des personnes âgées de 45 à 50 ans. Cette fiche précise le parcours envisagé et détaille les différentes étapes de la réalisation d'un « bilan prévention » par un professionnel de santé souhaitant participer au programme pilote.

Première étape : appropriation du dispositif et des outils (octobre 2023)

Différents outils sont mis à votre disposition pour vous aider à vous prendre en main le dispositif :

- des **documents synthétiques** concernant le contenu des « Bilans Prévention » et le parcours envisagé dans le cadre du programme pilote,
- un **livret d'accompagnement** précisant le déroulé, les contenus et les thématiques couvertes par le « Bilan Prévention » sera disponible sur le site du Ministère de la Santé et de la Prévention, celui de l'ARS Hauts de France, et sur le site des URPS qui le souhaitent.
- des **supports** afin d'accompagner le déroulé du Bilan (fiche d'aide au repérage des risques, base de plan personnalisé de prévention) seront également en ligne sur le site du Ministère de la Santé et de la Prévention,
- des **outils d'information et de communication** (affiches d'information, FAQ, pages Web...),
- un **annuaire** présentant les ressources en prévention disponibles vers lesquelles orienter le patient près de votre lieu d'exercice (disponible à partir de mi-novembre),

Par ailleurs, un webinaire d'échange vous sera proposé le jeudi 12 octobre de 18h à 20h (également disponible en rediffusion pour s'adapter à vos horaires).

Enfin, une adresse email générique vous est dédiée afin de répondre à vos éventuelles questions et accueillir vos suggestions sur le programme pilote : ars-hdf-monbilanprevention@ars.sante.fr

Deuxième étape : information de votre patientèle (à partir du 23 octobre 2023)

Dans le cadre du programme pilote, vous pouvez informer vos patients que vous réalisez des « Bilans Prévention » et les inviter à en effectuer un avec vous. A partir du 23 octobre, des affiches d'informations seront mises à votre disposition pour affichage sur votre lieu d'exercice. Par ailleurs, des FAQ et des pages Web seront disponibles pour que vos patients se renseignent sur le dispositif. Le patient peut ensuite réserver un créneau auprès de vous.

Troisième étape : remplissage de l'auto-questionnaire par le patient

Dans le cadre du programme pilote, un auto-questionnaire adapté aux 45-50 ans est disponible en format PDF sur le site du Ministère de la Santé et de la Prévention. Facultatif, cet auto-questionnaire est rapide et facile à remplir, et permet au patient de s'interroger sur ses habitudes de vie, en amont du bilan. Si le patient ne l'a pas rempli en amont du rendez-vous, vous pouvez lui proposer de le remplir en salle d'attente, ou avec votre aide.

Quatrième étape : réalisation du bilan

Durant une trentaine de minutes (voire 45 minutes pour les personnes que vous ne suivez pas habituellement ou que vous ne connaissez pas), et en vous appuyant éventuellement sur l'auto-questionnaire s'il a été rempli, vous échangez avec vos patients sur leurs habitudes de vie afin de déterminer ensemble leurs priorités en matière de santé. La fiche de repérage des risques peut

également vous aider. Puis, en fonction des priorités définies, vous pouvez proposer des actions concrètes à mettre en place, au rythme des patients selon leur quotidien afin d'améliorer leur état de santé.

A la fin du bilan, vous pouvez orienter le patient vers un parcours adapté (orientation vers professionnels de santé, ressources en ligne, associations notamment sportives, ...) **retracé dans un Plan Personnalisé de Prévention (PPP)**. Il s'agit d'une étape essentielle qui permet de tracer les objectifs co-construits, ainsi que les actions concrètes réalisables par le patient pour les atteindre. Concrètement, il est conseillé de garder une quinzaine de minutes afin de construire ce PPP.

Afin d'assurer un suivi, ce PPP est ensuite déposé dans le dossier médical de l'espace santé du patient (DMP), pour être accessible par le médecin traitant du patient. Le professionnel de santé effectuant le bilan peut aussi envoyer cette restitution *via* sa messagerie professionnelle sécurisée (compatible MSSanté) au médecin traitant du patient concerné.

Cinquième étape : recueil de vos retours d'expériences sur le programme pilote (décembre 2023)

Ce programme pilote s'inscrit dans une démarche de co-construction du dispositif « Mon Bilan Prévention » ainsi il est essentiel de recueillir votre expérience et de réserver un temps dédié à l'évaluation de ce test sur votre territoire. Dans ce cadre, l'adresse email générique de l'ARS mise à votre disposition pourra être utilisée pour nous faire remonter vos commentaires et axes d'amélioration. De plus, nous travaillons actuellement à la construction de l'évaluation quantitative et qualitative du programme pilote./.